

Bulletin d'histoire politique

Les prisonniers de guerre américains à Québec, 1812-1815

Donald Fyson



Volume 25, numéro 2, hiver 2017

La Guerre de 1812 entre histoire, mémoire et perspectives

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038793ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038793ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Fyson, D. (2017). Les prisonniers de guerre américains à Québec, 1812-1815. *Bulletin d'histoire politique*, 25(2), 63–84. <https://doi.org/10.7202/1038793ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les prisonniers de guerre américains à Québec, 1812-1815*

DONALD FYSON

Université Laval / Centre interuniversitaire d'études québécoises

Depuis les années 1980, l'histoire de l'incarcération au Québec, de la fin du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e, a fait l'objet de recherches considérables, notamment ceux du regretté Jean-Marie Fecteau et de son équipe¹. Un aspect qui reste toutefois encore mal connu est le sort des prisonniers de guerre, en particulier ceux capturés pendant les guerres coloniales entre la Grande-Bretagne et ses anciennes colonies américaines. Par exemple, nous connaissons assez mal le phénomène des prisonniers pendant la Guerre de 1812, comme le souligne Brian Cuthbertson dans son livre sur les prisonniers détenus à l'île Melville à Halifax². Cela est encore plus vrai pour les prisonniers de guerre détenus à Québec, dont l'expérience n'est presque jamais abordée dans les études consacrées à cette guerre. Ainsi, dans l'immense *Encyclopedia of the War of 1812*, il y a bien un article de Paul J. Springer sur les prisonniers de guerre, mais le texte ne mentionne pas Québec. Il affirme tout simplement que la plupart des prisonniers américains capturés par les forces britanniques sont détenus à Halifax³.

Pourtant, entre septembre 1812 et mars 1815, plus de 3 000 prisonniers de guerre américains sont détenus à Québec, pour des périodes plus ou moins longues. Il s'agit d'une proportion importante des 20 000 militaires américains capturés par les forces britanniques pendant la Guerre de 1812⁴. Par ailleurs, pendant cette même période, le nombre de prisonniers incarcérés par la justice civile dans la prison de la ville ne dépasse vraisemblablement pas 200⁵. Cela souligne toute l'importance de l'expérience carcérale des prisonniers de guerre. Aucune recherche approfondie ne semble avoir été consacrée à ce phénomène et le vécu de ces prisonniers est très mal connu. Leur détention est tout au plus évoquée dans les études

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

générales sur la guerre, mais les discussions historiques se limitent, pour l'essentiel, aux négociations autour des échanges de prisonniers et à la saga des otages, sur laquelle nous reviendrons⁶.

Cet article dresse un portrait sommaire de l'emprisonnement des captifs de guerre américains à Québec entre 1812 et 1815. La recherche est fondée, en bonne partie, sur un examen des archives militaires britanniques, notamment la série « C » à Bibliothèque et Archives Canada⁷. L'article aborde un certain nombre de thématiques de base sous la forme de questions : Qui sont les prisonniers de guerre américains à Québec ? Où sont-ils détenus ? Quelles sont leurs conditions de détention ? Quels sont leurs rapports avec les militaires britanniques et la population ? Enfin, comment sont-ils libérés ? Bien que ce texte cherche avant tout à répondre à ces questions factuelles, ce qui constitue une démarche utile et valable en soi (compte tenu de l'ampleur du phénomène à l'étude), il situe également l'expérience carcérale de ces prisonniers de guerre face à certaines questions plus fondamentales en histoire des prisons, comme les différences entre le discours concernant la prison et la réalité de l'emprisonnement, ou encore, la variation dans le vécu de l'emprisonnement selon des facteurs comme le rang⁸.

Les prisonniers de guerre : nombre, caractéristiques et période de détention

Ce qui frappe avant tout est l'ampleur du phénomène de l'emprisonnement des prisonniers de guerre américains à Québec. Nous sommes assez chanceux d'avoir à notre disposition une liste assez complète des prisonniers détenus entre juin 1813 et mars 1815⁹. Il s'agit d'un registre qui contient environ 2 000 noms, ce qui est déjà impressionnant. Rappelons que pour la même période, la prison civile de Québec n'accueille qu'environ 200 détenus. Toutefois, même ce chiffre de 2 000 prisonniers de guerre américains est incomplet. D'une part, il ne comprend pas les prisonniers qui arrivent entre septembre 1812 et mai 1813. Pour 1812, on peut en compter peut-être mille au total, provenant des batailles de Détroit et de Queenston Heights, bien qu'on n'ait pas le nombre total précis de soldats qui sont véritablement emprisonnés à Québec. Le général Hull, par exemple, vaincu à Détroit, est certainement amené à Québec avec presque 600 hommes, mais Hull et ses officiers mariés sont très rapidement libérés sur leur parole¹⁰. On ne dispose pas de chiffres pour la période entre janvier et mai 1813, mais on sait qu'un certain nombre d'officiers arrivent à Québec, notamment ceux qui ont été capturés à la Rivière Raisin en janvier, le général Winchester par exemple¹¹. Le chiffre de 3 000 prisonniers de guerre américains évoqué ci-dessus est donc assez conservateur.

Mettons ce chiffre en perspective. À Halifax, l'autre grand dépôt (lieu de détention) de prisonniers de guerre américains en Amérique du Nord

britannique pendant la Guerre de 1812, il y a 8 000 prisonniers de guerre en tout. Toutefois, 6 000 d'entre eux sont soit des corsaires, soit des marins civils. Au total, Halifax ne reçoit que 2 000 soldats et marins des forces armées américaines, dont une certaine proportion est composée de prisonniers transférés de Québec¹². À Québec, pour la période couverte par le registre, environ 90 % des prisonniers sont des soldats, issus principalement de l'armée régulière (car il est d'usage de ne pas amener à Québec les miliciens capturés); presque tous les autres sont des marins provenant de la marine de guerre américaine. Tout au plus un pourcent des prisonniers sont des civils. Québec est donc un lieu de détention de troupes régulières américaines plus important que Halifax, du moins en ce qui a trait au nombre total de prisonniers qui y ont séjourné.

Il faut également souligner la présence des femmes et des enfants de prisonniers américains. Nous n'en avons aucun chiffre global, car ces personnes ne sont pas incluses dans les listes officielles de prisonniers; on sait toutefois qu'elles sont présentes tout au long de la période. Le journal de l'aide-chirurgien James Reynolds, détenu en 1812 sur l'un des navires-prisons dans le havre de Québec, note qu'il y a douze femmes à bord et mentionne également la présence d'enfants, incluant six qui sont décédés. Il signale aussi une naissance, indicateur d'une vie familiale qui se poursuit dans ces lieux d'enfermement. Les registres de la cathédrale anglicane de Québec font également état du décès d'enfants de prisonniers de guerre américains¹³. À cet égard, l'emprisonnement des prisonniers de guerre n'est pas tellement différent de ce que l'on remarque dans la prison civile à cette époque, où l'on retrouve aussi des enfants qui accompagnent leurs parents prisonniers¹⁴.

La vaste majorité des prisonniers sont des hommes adultes blancs. Toutefois, quelques exceptions à cette règle méritent d'être soulignées. D'abord, un petit nombre – moins d'une trentaine – sont des garçons âgés de moins de 16 ans, dont le plus jeune n'a que 10 ans. Par ailleurs, il y a un petit nombre de prisonniers noirs, environ une trentaine aussi. Ils forment un groupe distinct: la plupart sont des marins, d'autres sont des serviteurs; seulement deux d'entre eux sont des soldats. Le racisme des prisonniers de guerre américains blancs envers leurs confrères noirs est bien documenté, mais il n'y a aucune indication qu'à Québec ils sont traités différemment par les autorités britanniques; par exemple, en les incarcérant dans des lieux à part, comme c'est le cas à Dartmoor en Angleterre et même à Halifax¹⁵. La grande majorité des prisonniers sont nés aux États-Unis, mais certains sont originaires d'ailleurs, notamment d'Irlande, et au moins huit sont nés au Québec.

Enfin, combien de temps les prisonniers américains sont-ils détenus à Québec et combien y en a-t-il en même temps? La période de détention est très variable, allant de quelques jours ou semaines à presque un an dans

plusieurs cas ; il y a même un prisonnier qui reste pendant un an et quatre mois. Toutefois, en règle générale, la détention n'est pas de longue durée. Les prisonniers restent à Québec en moyenne un peu plus de deux mois, sauf les officiers, dont la durée moyenne de détention est au-delà de trois mois. Comme nous le verrons, les autorités militaires britanniques ne considèrent jamais Québec comme un dépôt officiel de prisonniers de guerre au même titre que Halifax, Dartmoor, ou les Bahamas¹⁶. Il s'agit plutôt d'un lieu de détention *ad hoc*. D'ailleurs, pour la majorité des prisonniers, Québec n'est qu'une étape dans un parcours de détention plus long. Avant d'arriver à Québec, les prisonniers ont déjà passé en moyenne un peu plus de 40 jours en détention depuis leur capture. Une partie de cette détention préalable est composée du voyage à partir du lieu de capture, le plus souvent dans le Haut-Canada ou dans la région des Grands Lacs, mais plusieurs ont également subi l'emprisonnement à Montréal ou ailleurs. Plus du quart des prisonniers ont déjà passé plus de six semaines en captivité avant d'arriver à Québec, ce qui indique vraisemblablement un voyage interrompu. Aussi, beaucoup de prisonniers sont transférés ailleurs pour y poursuivre leur détention, soit à Halifax ou même en Angleterre.

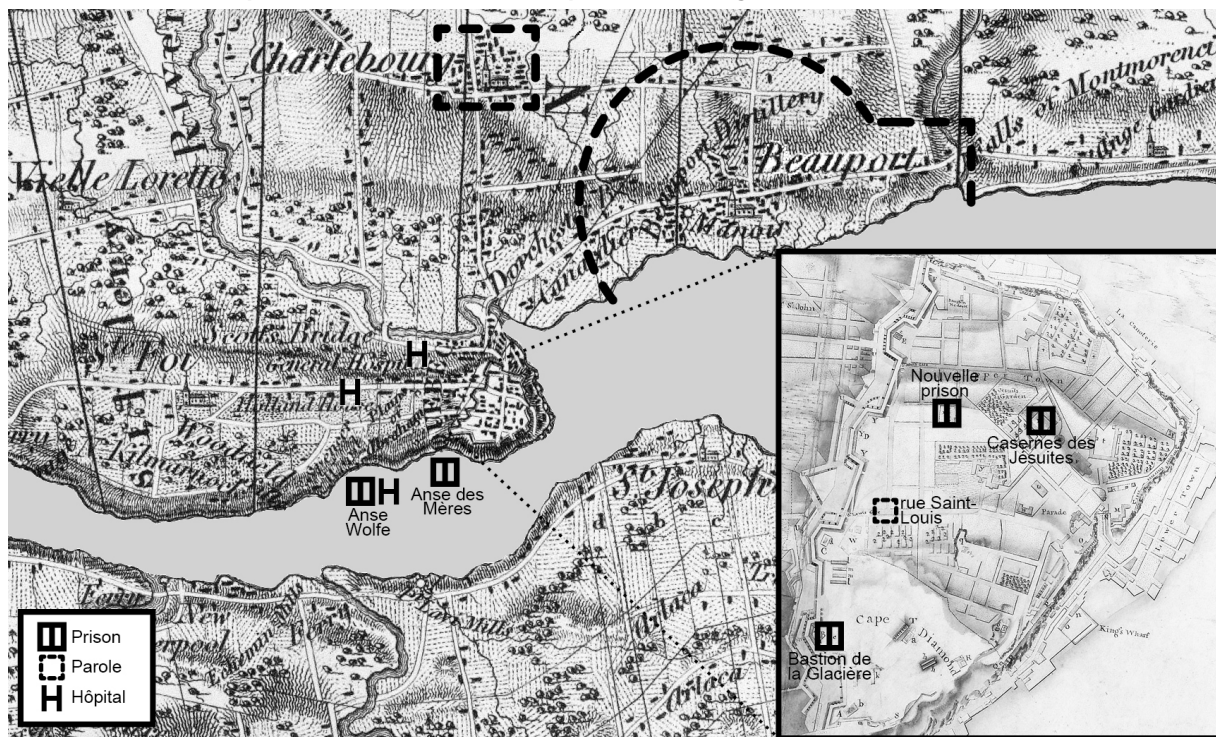
Quant au nombre total de détenus, on peut trouver à Québec jusqu'à mille prisonniers en même temps à certains moments, mais à d'autres moments on n'en trouve que quelques dizaines ou même presque aucun, comme c'est le cas à l'été 1814. En moyenne, Québec accueille environ 200 prisonniers à la fois, avec un nombre plus élevé entre juin 1813 et mai 1814, beaucoup moins par la suite (à part une petite pointe à l'automne 1814). Il s'agit donc d'une population très variable et qui à certains moments représente une proportion non négligeable de la population totale de Québec, qui à cette époque ne dépasse pas 15 000 habitants civils et militaires (outre les prisonniers de guerre)¹⁷. Cette ampleur et cette variabilité représentent tout un défi pour l'établissement militaire de la ville, qui doit notamment trouver des lieux pour les loger en sécurité.

Les lieux de détention

Le problème de loger des prisonniers de guerre à Québec n'est pas nouveau, s'étant également posé sous le régime français et pendant la guerre révolutionnaire américaine. Lors de ce dernier conflit, le nombre considérable de prisonniers de guerre américains à Québec, surtout au début de 1776, suite à l'attaque bâclée sur la ville par les forces américaines, amène les autorités militaires britanniques à avoir recours à une panoplie variée de lieux de détention : les anciennes casernes françaises, le monastère des Récollets, les bastions des fortifications, même des navires civils et militaires amarrés dans le fleuve¹⁸.

Carte I

Principaux lieux de détention des prisonniers de guerre à Québec, 1812-1815



Cartes de base (détail): Joseph Bouchette, *Topographical Map of the Province of Lower Canada* (1815) (David Rumsey Collection); John B. Duberger, *Plan of the Town and Fortifications of Quebec* (1808) (National Archives CO 700/CANADA69).

Les cartes de base ont été légèrement retouchées pour améliorer la lisibilité.

Comme le montre la Carte 1, les lieux de détention des prisonniers de guerre américains à Québec pendant la Guerre de 1812 sont également très variés. Avant tout, cette variation est une fonction du grade, car l'on ne traite pas les officiers et les simples soldats de la même manière. Le ton est établi dès l'arrivée des premiers prisonniers venant de Détroit, en septembre 1812. Ils arrivent tous ensemble sur des bateaux en provenance de Trois-Rivières. Les officiers, y compris vraisemblablement Hull, logent le soir de leur arrivée au *Union Hotel* et, le jour suivant, ils partent en carrosse à Charlesbourg, où ils doivent rester. Les sous-officiers et les simples soldats ne mettent même pas pied à terre ; ils sont transférés directement sur des vaisseaux de transport qui sont à l'ancre dans le fleuve et qui servent comme navires-prisons¹⁹.

Cette même distinction entre les rangs se poursuit tout au long de la guerre. Avec une exception importante, sur laquelle nous allons revenir, les officiers détenus à Québec sont libérés sur parole, mais doivent rester à l'intérieur d'une zone définie, à Charlesbourg (en 1812) ou à Beauport (en 1813 et 1814). Nous ne connaissons que les limites fixées à Beauport. Au début, les officiers américains ne doivent pas s'éloigner plus de deux miles de l'église paroissiale ; par la suite, leur zone de liberté est légèrement étendue jusqu'aux chutes de Montmorency, sans doute une destination favorite²⁰.

Par contre, pendant la plus grande partie de la période, les soldats ordinaires sont emprisonnés sur des navires-prisons ancrés dans le havre de Québec et notamment dans les anses en amont de Québec : l'anse des Mères et l'anse Wolfe²¹. Puisque Québec n'a pas l'habitude de recevoir des prisonniers de guerre, les navires en question ne sont pas des pontons, comme on utilisait pour les prisonniers en Angleterre aux XVIII^e et XIX^e siècles²². Il s'agit plutôt de navires de transport de troupes ou de provisions qui sont réutilisés à l'improviste pour loger ces centaines de prisonniers. C'est la même solution que pendant la guerre révolutionnaire américaine. Elle est quand même très dispendieuse, car on doit défrayer les coûts de l'utilisation de ces embarcations. Cela peut monter à plus de 2 000 £ par mois quand on a recours à quatre ou cinq navires-prisons à la fois, comme c'est le cas à l'été 1813. À différents moments, les autorités militaires locales recherchent donc d'autres solutions, notamment l'établissement d'un dépôt de prisonniers de guerre, comme à Halifax. Donc, à l'été et à l'automne 1813, des négociations ont cours pour la location ou l'achat d'une ancienne distillerie à Beauport. Cette propriété du marchand John Racey comprend certains anciens bâtiments en pierre, qui pourraient être transformés en prison. Mais à la différence de Halifax, les autorités coloniales supérieures, et notamment Prevost, ne considèrent jamais Québec comme un lieu permanent pour la détention de prisonniers de guerre. En conséquence, ils résistent à la mise sur pied

d'un tel établissement, même si l'alternative (l'utilisation des navires) est très dispendieuse²³.

Il est évidemment impossible de garder pendant l'hiver des prisonniers dans des navires sur le Saint-Laurent, non seulement par souci humanitaire, mais également pour des raisons sécuritaires. D'autres solutions deviennent donc nécessaires. La plus simple est d'envoyer les prisonniers ailleurs, à Halifax ou en Angleterre notamment. C'est le désir constant de Prevost qui, dès l'automne de chaque année, cherche à se départir de ses prisonniers malgré les protestations des officiers américains²⁴. Ces envois périodiques font fluctuer énormément le nombre de prisonniers détenus à Québec. Toutefois, il y en a toujours qui restent – par exemple ceux qui sont trop malades pour voyager – ou qui arrivent pendant l'hiver. Comme en 1776-1783, les autorités militaires sont donc obligées de les loger à divers endroits dans la ville: une prison temporaire dans un des bastions des fortifications sur le Cap Diamant; des casernes, comme celle des Jésuites; enfin, la nouvelle prison commune de la ville²⁵. À la différence des officiers, les soldats ordinaires ne sont jamais libérés sur parole. Il n'y a qu'une exception: les serviteurs des officiers. Les officiers haut gradés, américains comme britanniques, ont l'habitude d'utiliser des soldats ordinaires comme serviteurs. Ce privilège est reconnu par les commandants britanniques, qui permettent aux officiers américains captifs de garder des serviteurs avec eux, à Beauport puis, plus tard, en prison. Dans ces cas, ce n'est pas la parole du simple soldat qui garantit son bon comportement. C'est plutôt son officier supérieur qui se porte garant pour lui²⁶.

Bref, les officiers et les soldats ordinaires ne sont pas du tout détenus dans les mêmes endroits. De manière un peu surprenante, les officiers américains maintiennent cette distance avec leurs soldats. Ainsi, en 1813, le major-général George Glasgow, commandant de la garnison à Québec de 1812 à 1815²⁷, décide de permettre aux généraux américains captifs de visiter, une fois par semaine, leurs soldats à bord des navires-prisons pour s'assurer qu'ils sont bien traités. Glasgow met même une embarcation à leur disposition à Beauport. Le général américain Chandler fait une seule visite et ensuite, déclare que cette pratique n'est plus vraiment nécessaire. Les soldats ordinaires se sentent abandonnés par leurs officiers: déjà en 1812, Reynolds écrit dans son journal: «Our officers in town and do not visit us, the reason why I know not why²⁸».

Être officier, toutefois, n'est pas toujours une garantie de bon traitement, car les officiers sont les cibles d'actes de vengeance mutuelle auxquels les deux puissances belligérantes se livrent par le biais de leurs prisonniers de guerre. L'affaire la plus célèbre, celle qui aura le plus grand impact sur le vécu des officiers américains prisonniers à Québec, concerne les otages. En 1813, les Britanniques envoient en Angleterre 23 prisonniers

de guerre américains qu'ils soupçonnent d'être de naissance britannique (surtout des Irlandais), pour y subir leur procès comme traîtres. À leur tour, les Américains emprisonnent comme otages 23 officiers britanniques contre le bon traitement des otages américains. Le Prince régent riposte en ordonnant l'emprisonnement strict de 46 autres otages américains pour s'assurer du bon traitement des otages britanniques; et ainsi se poursuit la spirale revancharde. Le tout devient l'objet de négociations acrimonieuses qui prendront plus d'une année à se résoudre²⁹.

C'est d'abord à Québec qu'on décide d'emprisonner les otages américains. À partir d'octobre 1813, 46 officiers et sous-officiers américains sont incarcérés comme otages dans la prison commune de Québec. On pourrait penser, comme bien des commentateurs et historiens américains, qu'il s'agissait d'un acte tyrannique. En effet, un autre Américain incarcéré dans cette prison, le Dr William McDougall Scott, qui a été pris sur le lac Champlain, se plaint amèrement du fait d'avoir été «*thrown into the Common Prison, among Felons, Convicts and Negroes*» – un autre écho du racisme persistant des prisonniers américains évoqué ci-dessus – et décrit sa cellule comme étant un donjon. Mais comme nous le verrons, la réalité est toute autre. De toute manière, même au sein des officiers, le traitement varie selon le grade: les autorités britanniques décident de confiner les généraux et les autres officiers hauts gradés (avec leurs serviteurs) non pas dans la prison, mais plutôt dans une maison sur la rue Saint-Louis, dans la Haute-Ville de Québec, d'où ils promettent de ne pas sortir³⁰.

Un bilan dressé en février 1814 donne une bonne idée de la distribution des 408 prisonniers de guerre qui se trouvent alors à Québec. Dans la prison temporaire du bastion de la Glacière, on dénombre 83 soldats ordinaires et trois marins. Dans une autre caserne se trouvent 185 autres soldats. Dans la prison, il y a 28 officiers supérieurs, 26 officiers subalternes et quatre serviteurs. À l'hôpital de Sainte-Foy, on compte 51 prisonniers. La maison de la rue Saint-Louis abrite deux généraux, deux autres officiers hauts gradés et quatre serviteurs. Enfin, à Beauport, il y a douze officiers et huit serviteurs³¹. L'on ne peut que constater la très grande variation du vécu de ces différents prisonniers. Cette observation s'applique également aux conditions matérielles de leur détention.

Les conditions matérielles

Les études américaines qui abordent le traitement des prisonniers de guerre américains par les autorités britanniques pendant la Guerre de 1812 ont tendance à dénoncer le sort qui leur était réservé et d'affirmer qu'au contraire, le sort des prisonniers de guerre britanniques détenus par les Américains était bien meilleur³². Quand Québec est mentionnée, c'est pour l'inclure dans la liste des lieux maudits³³. En bonne partie, cela relève

des sources utilisées : dans l'absence de recherches détaillées sur les conditions de détention à Québec, c'est le discours contemporain qui prime.

La nourriture en fournit un excellent exemple. En 1814, le *Boston Patriot* publie un article qui dénonce les conditions dans lesquelles ont été détenus les premiers prisonniers de guerre américains à Québec, en 1812 :

During that time, they drank nothing but water, were fed on contaminated beef, and bread which more resembled the cinders from a sea-coal fire, than any thing eatable - black, rotten, honey-combed, and full of vermin; denied the privilege of purchasing vegetables, although our government had amply supplied them with the means ... In this situation, forty-four of them died, victims to the murderous policy of their enemies; the British surgeon who was appointed to attend them on their passage, assured the writer of this article, their deaths were occasioned solely by the deficiency in quantity and bad quality of their provisions³⁴.

Cet article est par la suite cité par des historiens américains pour dénoncer le mauvais traitement des prisonniers de guerre américains par les Britanniques³⁵. Pourtant, la description revêt davantage de la propagande que de la réalité, même pour les soldats ordinaires en 1812, quand les autorités britanniques à Québec ne sont pas du tout organisées pour recevoir les centaines de prisonniers de guerre qui affluent. Dans son journal, quelques jours après l'arrivée des premiers prisonniers à Québec, Reynolds affirme bien : « Our rations were bread that would crawl with worms, in fact our fare is hard and unwholesome, half the men sick with the diarrie ». Toutefois, dans les jours suivants, les responsables britanniques semblent avoir corrigé le tir et Reynolds déclare : « We had several good things for our victuals, rice, oatmeal and this plenty³⁶ ».

Tout comme c'était le cas pour le lieu d'emprisonnement, les conditions matérielles de détention sont très variables et sont tributaires du rang du détenu, aussi bien social que militaire. Donc, le portrait misérabiliste brossé par le *Patriot* n'a également aucun rapport avec le vécu des officiers. Les officiers disposent d'une allocation en argent fournie par les autorités britanniques pour leur alimentation et leur logement, en plus des fonds personnels dont ils peuvent disposer eux-mêmes, ainsi que de l'argent qui leur est sporadiquement distribué par le gouvernement américain. Même pour un simple capitaine, l'allocation reçue des autorités britanniques est de 16\$ par mois, ce qui est une somme respectable à l'époque, sans représenter le grand luxe³⁷.

Les soldats ordinaires, par contre, ne reçoivent aucune allocation en argent, à moins qu'ils ne soient des serviteurs des officiers (qui reçoivent 4\$ par mois). Plutôt, au moins à partir de 1813, la plupart des soldats ordinaires, qu'ils soient sur les navires, dans la prison ou ailleurs, reçoivent une allocation alimentaire quotidienne fixe : une livre et demie de pain ; une demi-livre de bœuf ou de porc, frais ou salé ; un quart de chopine de

pois ou six onces de riz ; et un tiers d'once de sel. Ce régime, qui est appliqué partout pour les prisonniers américains, peut sembler sévère, mais dans les faits, il s'agit d'à peu près le même que celui prévu dans les cartels conclus entre les deux puissances opposées qui règlent les conditions de détention des prisonniers, sauf qu'il y a un peu plus de pain et un peu moins de viande. Cela est même plus avantageux en termes caloriques, le pain ayant plus de calories au poids que la viande ; même si, comme le souligne Alan Taylor, des questions culturelles font que la moindre quantité de viande est la source de plaintes de la part des prisonniers américains. Il s'agit également de l'allocation alimentaire allouée aux soldats britanniques ordinaires quand ils sont transportés sur l'océan. C'est aussi beaucoup mieux que le régime des prisonniers civils incarcérés dans la prison commune pour vol, meurtre et ainsi de suite : à cette époque, ils ne reçoivent qu'une livre et demie de pain par jour, et rien d'autre. Par contre, le régime alimentaire des prisonniers de guerre est à peine suffisant, car il ne fournit que 2 200 à 2 400 calories par jour. Aussi, il ne vaut que pour les hommes : les femmes des prisonniers ordinaires ne reçoivent, quant à elles, que la moitié de l'allocation de nourriture que les hommes. Cette règle est également appliquée aux femmes de soldats dans la garnison de Québec ; mais ces dernières, n'étant pas emprisonnées, peuvent se procurer de la nourriture additionnelle par d'autres moyens, ce qui n'est pas le cas des femmes de prisonniers incarcérées avec leur mari sur les navires-prisons³⁸.

L'état de santé et la mortalité des prisonniers varient également de manière très importante selon le grade, en lien direct avec le lieu d'emprisonnement. Les officiers dans leurs cantonnements à Charlesbourg ou à Beauport n'ont pas des conditions sanitaires très différentes des résidents civils ordinaires de ces paroisses. Mais les sous-officiers et les soldats à bord des navires-prisons sont dans une situation différente. Entre juin 1813 et mars 1815, sur les environ 2 000 prisonniers de guerre, un peu moins de 90 sont morts. Parmi ces morts, il n'y a aucun officier. Bien que les causes de décès ne soient pas toujours indiquées, les deux causes les plus importantes semblent être la dysenterie (sans doute causée par l'eau polluée) et la fièvre typhoïde. Toutefois, il y a des nuances importantes à apporter à ce portrait, car la mortalité change radicalement à travers la période en fonction de l'adaptation (tardive) des autorités militaires britanniques face à la situation.

D'abord, les chiffres avancés dans le *Boston Patriot* pour les premiers prisonniers de 1812 sont assez farfelus. Au lieu de 44 morts, les registres de la cathédrale anglicane, qui semblent consigner la quasi-totalité des décès des prisonniers de guerre américains, ne relèvent que 10 décès en 1812³⁹. Par contre, les 400 prisonniers qui arrivent en juin 1813, provenant de Stoney Point, Henderson Bay, de la Rivière Richelieu et de Stoney Creek

ont une mortalité assez élevée. Pendant les quelques mois de leur détention, une cinquantaine meurent, soit 13 %. Ce n'est pas surprenant, car les malades sont gardés sur des navires transformés en hôpitaux, ce qui est loin d'être l'idéal. Toutefois, à partir de juillet 1813, la capacité de l'établissement militaire de Québec de prendre soin des prisonniers malades est transformée. Plusieurs mesures sont prises : l'engagement d'un aide-chirurgien affecté aux prisonniers en permanence ; l'établissement d'un hôpital à terre, à Sans-Bruit, proche de Sainte-Foy, auquel sont transférés les malades ; l'achat de vêtements neufs pour les prisonniers qui n'en ont pas ; la mise sur pied d'une campagne de vaccination contre la variole, ce qui explique peut-être l'absence d'une épidémie malgré la présence de quelques cas ; et même la fourniture de savon pour des prisonniers qu'on qualifie de très sales⁴⁰. On voit donc au début un établissement militaire qui est dépassé, mais qui par la suite prend les moyens (très dispendieux) pour faire face à la situation. En conséquence, le taux de mortalité chute de manière spectaculaire. Parmi les 800 prisonniers qui arrivent entre juillet et décembre 1813, il n'y a que 15 morts. Même constat pour l'année suivante : parmi les 500 prisonniers qui arrivent à Québec entre août et décembre 1814, on ne compte que sept morts. On est donc loin de l'hécatombe postulée dans certains écrits américains, ou encore celle qu'avaient vécue les prisonniers américains lors de la Révolution américaine dans les pontons britanniques au large de New York, avec des dizaines de milliers de morts⁴¹.

Enfin, qu'en est-il de la discipline dans ces lieux d'emprisonnement ? La prison de l'île Melville, à Halifax, semble être assez réglementée et disciplinaire ; ce qui n'est pas surprenant, car la prison s'inspire de nouvelles modes de discipline pénale alors en vogue en Angleterre⁴². À Québec, par contre, la discipline est moins stricte, justement parce qu'il s'agit d'un établissement *ad hoc*. Évidemment, les officiers libérés sur parole ne sont sujets à presque aucune discipline à part leur promesse de ne pas s'évader. Tout au plus, ils sont censés rencontrer une ou deux fois par semaine l'officier qui les prend en charge et ils doivent soumettre leur courrier pour inspection. Sur les navires-prisons, il n'y a aucune indication qu'on impose une règle disciplinaire particulière au-delà de ce qu'on impose d'habitude sur un navire.

Pour les prisonniers de guerre incarcérés comme otage dans la prison commune à partir d'octobre 1813, la situation est différente. On constate encore une différence majeure entre officiers et soldats. En ce qui concerne les officiers, ils ne sont pas soumis aux mêmes règles ou conditions que les prisonniers ordinaires. Le journal du major Isaac Roach, l'un des officiers otage, donne une excellente indication de leurs conditions d'emprisonnement. Ils ont le droit d'amener leurs serviteurs avec eux ; d'ailleurs, ils les utilisent pour aider leurs tentatives d'évasion, en essayant de creuser des

tunnels dans le sous-sol de la bâtisse (ce qui échoue). Ils peuvent faire venir des meubles et des tapis. Ils ont l'ensemble du quatrième étage de la prison à leur disposition et on leur offre aussi une chambre au deuxième étage comme salle de lecture ; ils peuvent donc se déplacer à l'intérieur de la prison. Ils peuvent faire venir leurs lavandières et ils peuvent se procurer de l'alcool. De fait, ces officiers prisonniers sont assujettis à des règles disciplinaires qui ressemblent à celles des autres prisonniers spéciaux souvent issus des classes supérieures ; notamment les débiteurs et les prisonniers politiques, qui bénéficient eux aussi de privilèges assez importants, démarquant ainsi radicalement leurs conditions d'emprisonnement de celles des criminels ordinaires⁴³.

Le régime des soldats ordinaires et des sous-officiers incarcérés dans la prison est tout à fait une autre chose. Ils sont mieux traités que les criminels ordinaires, car ils sont encore considérés comme des prisonniers de guerre (le régime alimentaire étant un exemple). Toutefois, ils sont de plus en plus soumis à la discipline pénale. Donc, pendant l'hiver 1814-1815, l'officier qui a la charge principale des prisonniers, le capitaine naval Francis Kempt, instaure tout un système de règlements pour les prisonniers de guerre qui ressemble beaucoup à celui en vigueur à Halifax : punitions par incarcération dans le donjon, obligation de nettoyer sa cellule, interdiction de consommer du tabac... Il semble donc que le lieu d'incarcération lui-même, étant une prison, amène son lot de pratiques disciplinaires⁴⁴.

Les rapports avec les militaires britanniques et la population civile

La question des rapports entre les prisonniers de guerre américains et les militaires britanniques a fait couler beaucoup d'encre, comme nous l'avons vu au sujet des conditions de détention. Les officiers britanniques ont souvent été accusés de maltraiter des prisonniers, aussi bien à l'époque que par des historiens américains⁴⁵. À Québec, toutefois, cela semble moins le cas. En général, les officiers britanniques, et notamment le commandant de la garnison à Québec, Glasgow, semblent relativement soucieux du sort des prisonniers de guerre américains, les soldats ordinaires comme les officiers. Glasgow semble faire ce qu'il peut pour améliorer leur sort, au point d'engager des dépenses si importantes qu'il s'excuse auprès du gouverneur Prevost de les avoir autorisées, tout en affirmant qu'il n'avait pas le choix. Heureusement pour Glasgow, Prevost approuve ses actions, et ce, pour toute une série de raisons, dont le désir d'éviter de brusquer les Américains par crainte qu'ils infligent de mauvais traitements aux prisonniers de guerre britanniques. D'ailleurs, les écrits des officiers britanniques évoquent souvent des notions d'honneur et notamment des allusions à la manière dont les nations civilisées qui se font la guerre devraient se comporter face aux prisonniers de guerre⁴⁶. Enfin, les

officiers tentent de transmettre ces principes aux soldats britanniques ordinaires qui agissent comme gardiens de prisonniers. Ainsi, en 1814, un soldat est acquitté lors d'une cour martiale alors qu'il était accusé de conduite irrégulière à l'égard des prisonniers américains à la prison commune. Toutefois, le colonel Baynes, alors commandant de la garnison (en l'absence de Glasgow), ajoute la directive suivante :

[...] lest the grounds on which he has been acquitted should be mistaken and lead other soldiers to imagine that in the discharge of their duty as Sentinel they are warranted in wantonly enforcing obedience to their Orders by rude trates [sic] and Insolent menaces, The British Soldier clearly to understand that altho he is to consider the strict observance of his orders as Paramount to all else and to enforce them with firmness, he is nevertheless to resort to force as his last alternative and is never to descend to Insult⁴⁷.

Un exemple de cette posture concerne la dépouille des prisonniers de guerre décédés. À Québec, les autorités semblent plus respectueuses qu'ailleurs. La vaste majorité des morts sont enterrés dans le cimetière anglican, une différence très importante par rapport à Halifax, où les prisonniers américains décédés sont enterrés dans des sépultures anonymes. La pratique plus respectueuse à Québec semble appréciée des soldats américains ordinaires. Lors du premier décès connu, celui de James McDuff en septembre 1812, Reynolds note dans son journal : « McDuff was buried at ten o'clock. Sergt. Traig and Corp. Wentworth, McIntosh went on shore to attend the funeral. He was decently interred. The English people here are decent, friendlay and humane⁴⁸ ».

Par contre, il y a certainement des frictions importantes entre militaires américains et britanniques. C'est notamment le cas avec le capitaine Kempt, qui, de 1813 à 1815, a la responsabilité directe des prisonniers. Pour toute une série de raisons, Kempt ne semble pas du tout s'entendre avec les officiers américains. Par exemple, en septembre 1813, après une visite à Beauport pour distribuer de l'argent aux officiers américains, il observe : « I can no longer put up with the repeated insults I have already and am likely to receive from the American Prisoners of War on parole at Beauport⁴⁹ ».

Quant aux rapports des prisonniers américains avec la population locale, en particulier avec les Canadiens, les sources sont relativement silencieuses. Une des raisons est simple : la vaste majorité des prisonniers américains, surtout les soldats ordinaires, sont détenus à bord des navires-prisons et donc n'ont en principe aucun contact avec la population civile. Il n'y a ainsi aucune trace dans les archives consultées de la pratique de contrebande entre la ville et les navires-prisons, ce qui indique qu'aux yeux des autorités britanniques, il ne s'agissait pas d'un problème majeur.

Par contre, la minorité de soldats ordinaires détenus sur terre ont davantage de possibilités de contact avec la population. C'est même le cas

pour la prison commune. L'une des caractéristiques de cette prison est qu'elle est située en plein centre-ville et que ses fenêtres sont facilement accessibles à partir des rues avoisinantes. On peut donc assez aisément échanger de l'alcool, de la nourriture, des outils et même des armes à travers les barreaux. Même s'il n'y a aucune preuve ferme que cela se produit avec les prisonniers américains, on sait que, quelques années plus tard, cette pratique est fréquente avec les prisonniers ordinaires; ce qui permet de croire que ce n'était pas très différent en 1813-1815⁵⁰.

Qu'en est-il maintenant des officiers quand ils sont mêlés à la population civile, par exemple à Beauport? Certes, dans son journal, le Major Isaac Roach, prisonnier à Québec de 1813 à 1814, décrit des rapports très cordiaux avec les Canadiens: «We soon became great favorites with the natives, not only from their sympathy for us, but from the contrast between our behaviour to them and that of haughty John Bull of their own army, who always considers them as a conquered people, and several scales beneath him in society⁵¹». Plus encore, il est clair que les officiers américains libérés sur parole qui restent à Beauport entretiennent des liens économiques avec la population locale, que ça soit par la location de chambres, l'achat de nourriture ou encore l'engagement de lavandières. Mais la sympathie a ses limites. Quand ce même Roach s'évade, en novembre 1813, avec deux compagnons et se dirige vers la Beauce, il se fait arrêter par la milice canadienne et est ramené à Québec. Cela montre que les Canadiens ne sont pas tous sympathiques à l'endroit des Américains ou, du moins, que l'appât du gain – dans ce cas précis, une récompense de 300\$ distribuée par le gouverneur – peut faire oublier la sympathie que les Canadiens pourraient manifester à l'égard des prisonniers de guerre américains⁵².

La libération

Une dernière question concerne la libération des prisonniers de guerre américains. Comme nous l'avons vu, certains se trouvent à Québec pour quelques jours ou quelques semaines; d'autres y languissent pendant presque une année complète; d'autres encore y sont morts. Mais aucun ne reste détenu au-delà de mars 1815. Évidemment, la vaste majorité des prisonniers sont libérés à la suite de négociations très ardues au sujet des cartels d'échange, qui ont fait l'objet de plusieurs études historiques poussées⁵³. Mais il y a d'autres moyens de retrouver la liberté. Deux en particulier nous intéressent: les évasions et l'enrôlement dans les forces britanniques.

Une des voies vers la liberté est l'évasion. À Québec, c'est sa rareté qui frappe. Il y a certes de nombreuses tentatives, mais très peu sont couronnées de succès: seulement une douzaine au total entre juin 1813 et mars 1815. À l'île Melville à Halifax, on en dénombre 43. Bien que le

nombre total de prisonniers à Halifax soit plus élevé, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une vraie prison, d'où il est en principe plus difficile de s'évader que des lieux *ad hoc* à Québec. Certaines des tentatives infructueuses sont fascinantes. Celle qu'on connaît le mieux est décrite dans le journal de Roach. En novembre 1813, Roach et deux autres officiers incarcérés comme otages dans la prison de Québec effectuent une évasion spectaculaire. Après avoir fait soûler le gardien, ils utilisent un tapis de leur salon de lecture pour fabriquer une corde. Puis ils montent en haut de la prison, où ils ne sont pas surveillés, pour descendre par la fenêtre à l'aide de la corde. Ils s'enfuient vers la Beauce, mais avec les résultats décevants qu'on connaît. De retour à Québec, ils sont remis en prison, mais ne subissent aucune punition particulière; quatre mois plus tard, les autorités britanniques leur permettent même de s'établir dans la maison des officiers sur la rue Saint-Louis. Ce traitement plutôt indulgent ne semble pas être appliqué aux simples soldats. Parmi les prisonniers décédés, deux sont morts de blessures par balle, ce qui est peut-être un indicateur de tentatives d'évasion qui ont mal tourné⁵⁴.

L'enrôlement dans les forces britanniques est un moyen beaucoup plus fréquent que l'évasion pour sortir de la détention. Par exemple, environ 70 prisonniers américains s'enrôlent dans les *New Brunswick Fencibles* et sont ainsi libérés. Ce débauchage des prisonniers de guerre américains devient même une source importante de discorde entre les autorités américaines et britanniques, même si les Américains cherchent également à débaucher leurs prisonniers de guerre⁵⁵. Mais il s'agit d'une proportion relativement faible de tous les prisonniers détenus à Québec. Pour la vaste majorité de ces prisonniers, la libération ne dépend pas d'eux, mais plutôt des négociations entre les deux puissances en guerre, des procédés diplomatiques sur lesquels ils n'exercent aucun contrôle. En somme, la capacité d'agir des prisonniers est assez sévèrement limitée, même si leur sort n'est pas si noir qu'on pourrait le penser.

Conclusion

À partir de cette discussion de l'emprisonnement des prisonniers de guerre américains à Québec pendant la Guerre de 1812, quelques observations de fond deviennent possibles sur les ressemblances et les dissimilitudes entre l'incarcération des prisonniers de guerre et l'emprisonnement civil au début du XIX^e siècle⁵⁶. Avant tout, en dépit du portrait souvent très sombre qui a été brossé du sort des prisonniers de guerre, aussi bien dans le discours contemporain que par les historiens récents, leur vécu réel est plus nuancé. Beaucoup sont détenus dans des conditions très difficiles, mais il y a une très grande variation entre les conditions de détention des officiers et celles des soldats ordinaires. C'est de même à la prison civile.

Les réformateurs des prisons du tournant du XIX^e siècle dressent souvent un portrait ultra-misérabiliste de ces établissements, pour mieux réclamer leur remplacement, discours qui a été largement repris par les historiens plus récents. Or, là encore, tout dépend de qui on est. Au sein de la prison civile, le traitement varie énormément entre les prisonniers criminels ordinaires, surtout tirés des classes populaires, et ceux incarcérés pour dette ou pour crimes politiques, dont la majorité provient des classes plus aisées⁵⁷. Qu'on soit prisonnier militaire ou prisonnier civil, c'est le rang (militaire ou social) qui détermine en bonne partie le vécu en prison. Dans le cas des prisonniers de guerre, toutefois, d'autres facteurs viennent s'ajouter au portrait. D'une part, le moment précis de détention de même que le lieu de celle-ci, jouent un rôle fondamental : être prisonnier de guerre à Québec à l'été de 1813, entassé sur un navire converti mal adapté, n'est pas du tout la même chose qu'être détenu à Québec même pendant l'hiver suivant ou en 1814. D'autre part, les prisonniers de guerre, même les officiers, sont beaucoup plus exposés aux traitements arbitraires, comme le montre l'épisode des otages.

Cette instabilité fondamentale de la nature et de l'ampleur de l'emprisonnement des prisonniers de guerre pose des défis très importants pour l'établissement militaire britannique à Québec. Les officiers britanniques, malgré la longue expérience de l'armée britannique en la matière, semblent manquer de préparation pour prendre en charge si rapidement tant de prisonniers, tout comme c'était le cas à New York et ailleurs pendant la guerre révolutionnaire⁵⁸. Le statut de Québec comme lieu de détention *ad hoc* n'améliore pas la situation, car les responsables britanniques ne savent jamais quand le prochain lot de prisonniers américains arrivera de Montréal ou d'ailleurs, ni quand ils repartiront. En comparaison, l'incarcération civile permet une planification plus sûre, car il est rare de voir des fluctuations imprévisibles si prononcées dans le nombre de prisonniers, même si à long terme, comme pour les prisonniers de guerre, les ressources disponibles ne suffisent pas au nombre croissant⁵⁹. Malgré ces défis logistiques imposants, les autorités britanniques à Québec semblent démontrer une assez bonne capacité d'adaptation. De ce fait, il semble qu'en général, être prisonnier à Québec est beaucoup mieux que de l'être à Halifax ou pire encore, à Dartmoor. Tout de même, il ne faut pas oublier que cette incarcération est très souvent une expérience pénible et difficile, comme en témoigne la centaine de prisonniers de guerre américains morts et enterrés à Québec.

Plusieurs questions demeurent en suspens. Les sources manuscrites consultées étant surtout d'origine britannique, les sources américaines (amplement utilisées à d'autres fins par des historiens américains) fournissent-elles des compléments d'information qui viendraient modifier le portrait? Reste-t-il des traces plus importantes des interactions entre les

prisonniers de guerre et la population civile? Des relations amoureuses, par exemple? Des prisonniers de guerre américains libérés ont-ils intégré la société du Bas-Canada au lieu de repartir aux États-Unis (hormis ceux qui se sont joints aux forces britanniques)? Qu'en est-il de leur traitement à Montréal, autre lieu d'emprisonnement qui reste à étudier? Toutes ces questions attendent encore des réponses...

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses: la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB, 1989 et *La liberté du pauvre: sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB, 2004; Jean-Marie Fecteau et al., «Émergence et évolution historique de l'enfermement à Montréal, 1836-1913», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n^o 2, 1992, p. 263-271, et «Répression au quotidien et régulation punitive en longue durée. Le cas de la prison de Montréal, 1836-1913», *Déviance et Société*, vol. 30, n^o 3, 2006, p. 339-353.
2. Brian Cuthbertson, *Melville Prison and Deadman's Island: American and French Prisoners of War in Halifax, 1784-1816*, Halifax, Formac, 2009, p. 5-6.
3. Paul J. Springer, «Prisoners of War, U.S.», dans Spencer C. Tucker (dir.), *The Encyclopedia of the War of 1812: A Political, Social, and Military History*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2012, p. 593-595.
4. *Ibid.*, p. 593.
5. Entre janvier 1814 et mars 1815, soit la moitié de la période, environ 90 prisonniers civils sont incarcérés dans la prison de Québec. Le nombre de prisonniers civils incarcérés pendant la première partie de la période, de septembre 1812 jusqu'en décembre 1813, aurait vraisemblablement été semblable ou inférieur. Sur la prison de Québec et les sources la concernant, y compris les registres d'écrou, voir Donald Fyson, «Réforme carcérale et société carcérale: la prison de Québec de 1812 à 1867», dans Louisa Blair, Patrick Donovan et Donald Fyson, *Étagères et barreaux de fer: une histoire du Morrin Centre*, Québec, Septentrion, 2016, p. 15-104; Donald Fyson et François Fenchel, «Prison Registers, Their Possibilities and Their Pitfalls: The Case of Local Prisons in Nineteenth-Century Quebec», *History of the Family*, vol. 20, n^o 2, 2015, p. 163-188.
6. Aucune des synthèses habituelles de l'histoire de la guerre de 1812 n'aborde en profondeur les prisonniers de guerre américains à Québec. Tout au plus a-t-on des mentions au passage, par exemple dans J. Mackay Hitsman, *The Incredible War of 1812: A Military History*, éd. rév., Toronto, Robin Brass Studio, 1999, p. 81, 99; Mark Zuehlke, *For Honour's Sake: The War of 1812 and the Brokering of an Uneasy Peace*, Toronto, Alfred A. Knopf Canada, 2006, p. 117 et 133; Jon Latimer, *1812: War with America*, Cambridge, Belknap Press, 2007, p. 68, 83 et 113. Alan Taylor, *The Civil War of 1812: American Citizens, British Subjects, Irish Rebels, & Indian Allies*, New York, Alfred A. Knopf, 2010, p. 353-379, traite en détail la question des prisonniers de guerre, mais ne fait que quelques mentions de Québec. La bibliographie exhaustive publiée par John R. Grodzinski, *The War of 1812: An Annotated Bibliography*, New York, Routledge, 2007, confirme l'absence d'études spécialisées à ce sujet.

7. Bibliothèque et Archives Canada, RG8, série C [ci-dessous désigné par l'abréviation « C »].
8. Pour une exploration plus détaillée de ces questions dans le contexte de la prison de Québec aux XVIII^e et XIX^e siècles, voir Donald Fyson, *loc. cit.* Sur l'histoire carcérale en général, voir Norval Morris et David J. Rothman (dirs.), *The Oxford History of the Prison: The Practice of Punishment in Western Society*, New York, Oxford University Press, 1995.
9. Le registre se trouve dans C vol. 694A et 694B. Il fournit non seulement les informations de base comme le nom du prisonnier, où et quand il a été capturé, sa date de libération, etc., mais également des informations biométriques comme l'âge, la taille et la complexion. La liste des prisonniers a déjà fait l'objet d'une transcription partielle par Eric E. Johnson, *American Prisoners of War Held at Quebec during the War of 1812, 8 June 1813-11 December 1814* (Westminster, Heritage Books, 2011). Malheureusement, Johnson a utilisé une copie contemporaine moins complète du registre qui se trouve aux National Archives à Kew, et, de surcroît, a employé une photocopie sur laquelle manquait des noms sur chaque page (*ibid.*, p. iii). Le résultat est à la fois incomplet et peu fiable. Pour permettre une analyse sommaire, j'ai créé ma propre base de données des prisonniers à partir de la transcription et des registres originaux.
10. Anthony J. Yanik, *The Fall and Recapture of Detroit in the War of 1812: In Defense of William Hull* (Detroit, Wayne State University Press, 2011), p. 102; *Gazette de Québec*, 12 novembre 1812.
11. Lethbridge à Freer, 27 mars 1813, C vol. 689, p. 35; Freer à Armstrong, 5 avril 1813, C vol. 1220, p. 276; Winchester à Glasgow, 29 mai 1813, C vol. 689, p. 67.
12. Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 80.
13. G. M. Fairchild (éd.), *Journal of an American Prisoner at Fort Malden and Quebec in the War of 1812*, Québec, Frank Carrel, 1909, p. 25-32; N. LeVasseur, « Crumbs of Canadian History », *Quebec Weekly Chronicle*, 18 juillet 1889; Murray à Freer, 8 février 1814, C vol. 692, p. 104.
14. Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 54 et 59.
15. Robin F.A. Fabel, « Self-Help in Dartmoor: Black and White Prisoners in the War of 1812 », *Journal of the Early Republic*, vol. 9, n° 2, 1989, p. 165-190; Alan Taylor, *op. cit.*, p. 370-371; Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 49.
16. Brian Cuthbertson, *op. cit.*; Trevor James, *Prisoners of War at Dartmoor: American and French Soldiers and Sailors in an English Prison during the Napoleonic Wars and the War of 1812*, Jefferson, McFarland & Company, 2013; Ross Hassig, « The Bahamas, Pows, and the War of 1812 », *Journal of the Bahamas Historical Society*, 35, 2013, p. 13-24.
17. Ce chiffre est extrapolé à partir de Marc Vallières et al., *Histoire de Québec et de sa région*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 691, avec l'ajout du nombre de soldats tiré de Christian Rioux, *Quelques aspects des effets sociaux et urbains de la présence d'une garnison britannique à Québec entre 1759 et 1871*, Ottawa, Parcs Canada, 1983, p. 136-137. Ni l'un ni l'autre ne prend en compte les prisonniers de guerre dans leurs calculs.
18. Sur les prisonniers de guerre américains sous le régime français, voir Isabel M. Calder (éd.), *Colonial Captivities, Marches and Journeys*, New York, Macmillan, 1935; Marcel Fournier, *De la Nouvelle Angleterre à la Nouvelle-France: l'histoire*

- des captifs anglo-américains au Canada entre 1675 et 1760*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1992; et Colleen Allyn Gray, «Captives in Canada, 1744-1763», mémoire de maîtrise en histoire, Université McGill, 1993. Sur les prisonniers de guerre américains détenus à Québec pendant l'invasion américaine, voir Perry Eugene Leroy, «Sir Guy Carleton as a Military Leader During the American Invasion and Repulse in Canada, 1775-1776», thèse de doctorat, Ohio State University, 1960, p. 406-441; Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 26; et José Doré, «Les casernes Dauphine», *Québecensia*, vol. 35, n° 2, 2016 (à paraître; merci à l'auteur d'avoir partagé son texte avec moi). L'histoire des prisonniers de guerre américains à Québec entre 1777 et 1783 reste à écrire.
19. G. M. Fairchild, *op. cit.*, p. 25-26; *Quebec Mercury*, 15 septembre 1812; Prevost à Whisten, 2 septembre 1812, C vol. 1218, p. 381; Whisten à Prevost, 4 septembre 1812, C vol. 551, p. 95; Donald R. Hickey, *The War of 1812: A Forgotten Conflict*, Urbana, University of Illinois Press, 2012, p. 176-177.
 20. Parole des officiers pour Beauport, 10 juin 1813, C vol. 689, p. 91; Glasgow à Prevost, 19 juillet 1813, C vol. 689, p. 188.
 21. De nombreuses discussions concernant ces navires se trouvent dans C notamment les volumes 689-694. Voir également G. M. Fairchild, *op. cit.*
 22. Charles Campbell, *The Intolerable Hulks: British Shipboard Confinement, 1776-1857*, 3e éd., Tucson, Fenestra Books, 2001.
 23. «Return of transports now employed in prisoner service», 1er août 1813, C vol. 690, p. 54; Kempt à Prevost, 17 janvier 1814, C vol. 692, p. 68-71; Kempt à Freer, 23 juin 1813, C vol. 689, p. 156-157; Wright, estimé des coûts pour la propriété de Racey, 29 juin 1813, C vol. 387, p. 81; Kempt à Prevost, 17 janvier 1814, C vol. 692, p. 68-71; Brenton à Glasgow, novembre 1813, C vol. 691, p. 90; Prevost à Sherbrooke, 17 octobre 1813, C vol. 1221, p. 196-198.
 24. Par exemple, Glasgow et Robinson à Prevost, 20 octobre 1812, C vol. 690, p. 25-27; Prevost à Bathurst, 1er août 1813, C vol. 1219, p. 94-95; Winchester à Prevost, 16 octobre 1813, C vol. 691, p. 27-28.
 25. Ordres de garnison, Québec, 15 décembre 1813, C vol. 1203½J, p. 105-106, et 26 décembre 1813, C vol. 1203½J, p. 139; Kempt, retour des prisonniers à Québec, 17 janvier 1814 et 3 février 1814, C vol. 691, p. 174-175; Freer à Kempt, 18 février 1814, C vol. 1224, p. 22. Pour la prison commune, voir ci-dessous.
 26. Freer à Robinson, 21 septembre 1812, C vol. 1218, p. 387; Kempt à Prevost, 19 janvier 1815, C 694, p. 24.
 27. Sur Glasgow, voir John W. Spurr, «George Glasgow», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, biographi.ca.
 28. Chandler à Glasgow, 27 juillet 1813, C vol. 690, p. 50-51; G. M. Fairchild, *op. cit.*, p. 25.
 29. Les aspects diplomatiques de cet épisode ont fait l'objet de plusieurs études depuis le XIX^e siècle. La meilleure reste Anthony George Dietz, «The Prisoner of War in the United States During the War of 1812», Thèse de doctorat, American University, 1964, p. 248-262. Voir aussi Taylor, *op. cit.*, p. 358-362 et 376-379; Paul J. Springer, *America's Captives: Treatment of POWs From the Revolutionary War to the War on Terror*, Lawrence, University Press of Kansas, 2010, p. 42-66; et Donald R. Hickey, *op. cit.*, p. 178-181.

30. Sur l'histoire de la prison de Québec, voir Donald Fyson, *loc. cit.* Les autorités militaires songent à y loger des prisonniers de guerre dès octobre 1812, avant même que la construction de la prison ne soit terminée et que les premiers prisonniers y soient admis, mais cette solution est rejetée (Glasgow et Robinson à Prevost, 20 octobre 1812, C vol. 690, p. 25-27). Les premiers prisonniers militaires américains y sont emprisonnés dès la fin d'octobre 1813 (Glasgow à Freer, 29 octobre 1813, C vol. 680, p. 344-345; *Gazette de Québec*, 4 novembre 1813). Quelques civils américains, comme Scott, s'y trouvent déjà retenus comme prisonniers de guerre (Knaggs à Prevost, 24 mai 1813, C vol. 689, p. 71-75; Scott à Gardner, 8 octobre 1813, C vol. 691, p. 30-31). Par la suite, d'autres prisonniers américains sont également confinés de manière temporaire dans la prison commune, faute d'autres lieux sécuritaires pendant l'hiver (Glasgow à Freer, 9 novembre 1813, C vol. 681, p. 19; ordre de garnison, 15 décembre 1813, C vol. 1203½J, p. 105-106). Sur la location de la maison pour les généraux, Freer à Robinson, 16 décembre 1813, C vol. 1221, p. 272; promesses des généraux Winder, Chandler et Winchester et du lieutenant-colonel Lewis, 17 décembre 1813, C vol. 691, p. 152-158. Les autres officiers y sont transférés à partir de la prison en mars et en juin 1814: Mary Roach Archer (éd.), «Journal of Major Isaac Roach, 1812-1824», *Pennsylvania Magazine of History and Biography*, vol. 17, n° 3, 1893, p. 306; Prevost à Melville, 2 juin 1814, C vol. 1225, p. 49.
31. Kempt, retour des prisonniers, 3 février 1814, C vol. 691, p. 174.
32. Par exemple, Alan Taylor, *op. cit.*, p. 366-371. Ce même argument est avancé pour les prisonniers de guerre pendant la révolution américaine: par exemple, Charles H. Metzger, *The Prisoner in the American Revolution*, Chicago, Loyola University Press, 1971; Larry G. Bowman, *Captive Americans: Prisoners during the American Revolution*, Athens, Ohio University Press, 1976; ou Edwin G. Burrows, *Forgotten Patriots: The Untold Story of American Prisoners During the Revolutionary War*, New York, Basic Books, 2008.
33. Par exemple, Alan Taylor, *op. cit.*, p. 379.
34. *Boston Patriot*, 5 janvier 1814.
35. Par exemple, Thomas Franklin Waters, «An Episode of the War of 1812», *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, 48, 1915, p. 496.
36. G. M. Fairchild, *op. cit.*, p. 25-26.
37. Freer à Robinson, 21 septembre 1812, C vol. 1218, p. 387. 16\$ équivalait à 4 £ cours local, soit 48 £ sur une base annuelle. C'est à peu près le salaire offert par le gouvernement à la même époque aux maîtres d'école protestants (*Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, vol. 22, 1812-1813, Appendice E).
38. Kempt à Glasgow, 19 juillet 1813, C vol. 689, p. 190-191; Glasgow à Prevost, 19 juillet 1813, C vol. 689, p. 188-189; Gardner à Kempt, 12 octobre 1813, C vol. 692, p. 113-114; Freer à Whiston, 27 septembre 1812, C vol. 1218, p. 320; Barclay à Prevost, 2 janvier 1814, C vol. 692, p. 10-12; Murray à Freer, 8 février 1814, C vol. 692, p. 104-105; Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 84-85; Alan Taylor, *op. cit.*, p. 367; Lawrence Ostola, «A Very Public Presence: The British Army Garrison in the Town of Quebec 1759-1838», thèse de doctorat en histoire, Université Laval, 2007, p. 78. Taylor a tort quand il affirme que le régime alimentaire britannique fournit moins de calories que le régime alimentaire

- prévu dans les cartels; mes calculs sont basés sur les valeurs caloriques employées par Edwin G. Burrows, *op. cit.*, p. 251. Taylor affirme également que les Américains, étant plus grands que les Britanniques, ont besoin de plus de calories; or, la taille moyenne des prisonniers américains, 67 pouces, est la même que celle des prisonniers civils britanniques masculins dans la prison de Québec entre 1813 et 1815.
39. N. LeVasseur, «Crumbs of Canadian History», *loc. cit.*; Reynolds, quant à lui, fait état de cinq décès de soldats à bord de son navire, dont tous se retrouvent consignés dans les registres anglicans (G. M. Fairchild, *op. cit.*). Il se peut que plusieurs autres soldats décèdent pendant le voyage à Halifax, mais vraisemblablement pas une trentaine.
 40. Kempt à Glasgow, 19 juillet 1813, C vol. 689, p. 190-191; Glasgow à Prevost, 22 juillet 1813, C vol. 730, p. 58; Glasgow à Freer, 23 juillet 1813, C vol. 689, p. 202-205; Freer à Glasgow, 26 juillet 1813, C vol. 1221, p. 9; Glasgow à Freer, 1er août 1813, C vol. 690, p. 57-59; Clark à Freer, 6 septembre 1813, C vol. 690, p. 126-128.
 41. Edwin G. Burrows, *op. cit.*, p. 195-204; Judith I. Madera, «Floating Prisons: Dispossession, Ordering, and Colonial Atlantic "States", 1776-1783», dans Michele Lise Tarter et Richard Bell (dir.), *Buried Lives: Incarcerated in Early America*, Athens, University of Georgia Press, 2012, p. 175-202.
 42. Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 49-64; John Boileau, *Half-Hearted Enemies: Nova Scotia, New England and the War of 1812*, Halifax, Formac, 2005, p. 88-91.
 43. Mary Roach Archer (éd.), *loc. cit.*, p. 284-289. Les règles de la prison commune et le traitement différentiel des prisonniers ordinaires, des débiteurs et des prisonniers politiques sont abordés dans Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 80-81.
 44. Glasgow à Kempt, 18 novembre 1813, C vol. 373, p. 117; Kempt à Prevost, 19 janvier 1815, C vol. 694, p. 19-24.
 45. Comparer Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 59-64 et Alan Taylor, *op. cit.*, p. 366-371.
 46. Prevost à Winchester, 1er juillet 1813, C vol. 1221 p. 97; Prevost à Glasgow, 11 juillet 1813, C vol. 373 p. 116; Glasgow à Freer, 23 juillet 1813, C vol. 689 p. 202-205; Glasgow à Freer, 1er août 1813, C vol. 690 p. 57-59.
 47. Ordres de garnison, 10 février 1814, C vol. 1203½] p. 240-241.
 48. G. M. Fairchild, *op. cit.*, p. 27-28. Au moins 72 des 87 prisonniers dont le décès est indiqué dans le registre de prisonniers pour 1813-1815 bénéficient d'une sépulture anglicane (voir notamment N. LeVasseur, «Crumbs of Canadian History», *loc. cit.*). Sur les sépultures à Halifax, voir John Boileau, *op. cit.*, p. 93-94 et Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 78.
 49. Kempt à Glasgow, 25 septembre 1813, C vol. 690, p. 168. Kempt est également accusé par Prevost d'avoir pratiqué «a system of hardship and unnecessary restraint ... towards the Prisoners of War at Quebec», bien que lui et ses supérieurs rejettent ces accusations; il est également la cible de plaintes de la part de l'agent des prisonniers américains: Prevost à Glasgow, 11 juillet 1813, C vol. 373, p. 116; Glasgow à Prevost, 19 juillet 1813, C vol. 689, p. 188-189; Kempt à Glasgow, 21 juillet 1813, C vol. 689, p. 200; Gardner à Prevost, 26 janvier 1814, C vol. 692, p. 80; Kempt à Prevost, 26 mars 1814, C vol. 692, p. 133; Mary Roach Archer (éd.), *loc. cit.*, p. 156.

50. Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 74-75.
51. Mary Roach Archer (éd.), *loc. cit.*, p. 281.
52. *Ibid.*, p. 286-304.
53. Voir notamment Anthony George Dietz, *loc. cit.*; Allan S. Everest, *The War of 1812 in the Champlain Valley*, Syracuse, Syracuse University Press, 1981, p. 79-86; Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 38-43; Alan Taylor, *op. cit.*, p. 362-365; Paul J. Springer, *op. cit.*, p. 50-55 et 58-65.
54. Brian Cuthbertson, *op. cit.*, p. 52-53; Mary Roach Archer (éd.), *loc. cit.*, p. 286-304.
55. Alan Taylor, *op. cit.*, p. 368-369 et 372.
56. Malheureusement il n'existe aucune étude approfondie de l'emprisonnement des soldats britanniques à Québec par la justice militaire, bien que plusieurs de ces soldats se retrouvent dans la prison civile.
57. Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 72-76 et 80-81.
58. Larry G. Bowman, *op. cit.*
59. Donald Fyson, *loc. cit.*, p. 47-54.